Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260211-2026_02_10_003-DE

MAIRIE DE STE TREPHINE
2, rue de la Mairie
22480 STE TREPHINE
02.96.29.57.33
mairie.ste-trephine@orange.fr

Délibération 2026-02-10-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 10 février 2026 -

Présents : GALARDON Georges, LE DREFF Richard, LE PAVEC Guy, LE SCEL Josiane, GOÏC Marie-Jeanne ; LEVRIER Isabelle ; MAHE Patrick ; GOUAR Martine ; RUMIN Christelle ; TRUBUIL Lydie

Absents : LE PAGE Pierrick
Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

Pour	10
Contre	0

DÉLIBÉRATION 2026-02-10-003

Vote des subventions aux associations 2026

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026.

Au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées ci-dessous :

Subventions 2026			
Agriculteurs de Bretagne	20 €	Rostrenen Football Club	60 €
Amicale des commerçant de St Nicolas	120 €	Korriganed Bro Goareg	60 €
FNACA	30 €	L'Outil en Main	30 €
La Plélauffienne	30 €	Ligue nationale contre le Cancer	70 €
Banque Alimentaire	50 €	MFR Loudéac	60 €
Comité d'Aide aux Handicapés 22	100 €	Protection civile	30 €
Comice Agricole de St Nicolas	153 €	Resto du Cœur	50 €
Secours Catholique	50 €	Société chasse Ste Tréphine	80 €
Team du Pélem	60 €	KBE	30 €
Association secrétaire de mairie	30 €	Fonds d'Aide aux Jeunes	75 €
			Total : 1188 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition ci-dessus pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents s'y référant.

À Sainte-Tréphine, le 10 février 2026
Le Maire
Georges GALARDON